

Ce que nous révèle la carte des locations Airbnb illégales à Paris

Par Guillaume Errard , Service Infographie
Mis à jour le 14/01/19 à 18:02
Publié le 14/01/19 à 06:00



C'est dans le Ve arrondissement de Paris (ici le Quartier Latin) que les propriétaires ont été le plus durement sanctionnés. Crédits photo : MarinaDa/Shutterstock

INFO LE FIGARO - Dans quel arrondissement de Paris les amendes contre les propriétaires indécents ont été les plus lourdes ? *Le Figaro* a également recueilli les caractéristiques (surface, prix de la nuitée, nombre de logements loués) des appartements visés.

En 2018, les tribunaux ont infligé au total plus de deux millions d'euros d'amendes aux propriétaires qui louaient illégalement leur logement à Paris (https://immobilier.lefigaro.fr/article/locations-airbnb-amende-record-de-2-1-millions-d-euros-contre-les-fraudeurs_bce1ab1e-13df-11e9-830d-78e7d5526521/) . *Le Figaro* a souhaité en savoir plus sur le détail par arrondissement de ces pénalités, les caractéristiques des logements visés (nombre, surface, prix de la nuitée) et le profil des bailleurs.

» **LIRE AUSSI** - Les multiloueurs Airbnb dans le viseur de la ville de Paris (<http://www.lefigaro.fr/societes/2018/02/01/20005-20180201ARTFIG00103-les-multiloueurs-airbnb-dans-le-viseur-de-la-ville-de-paris.php>)

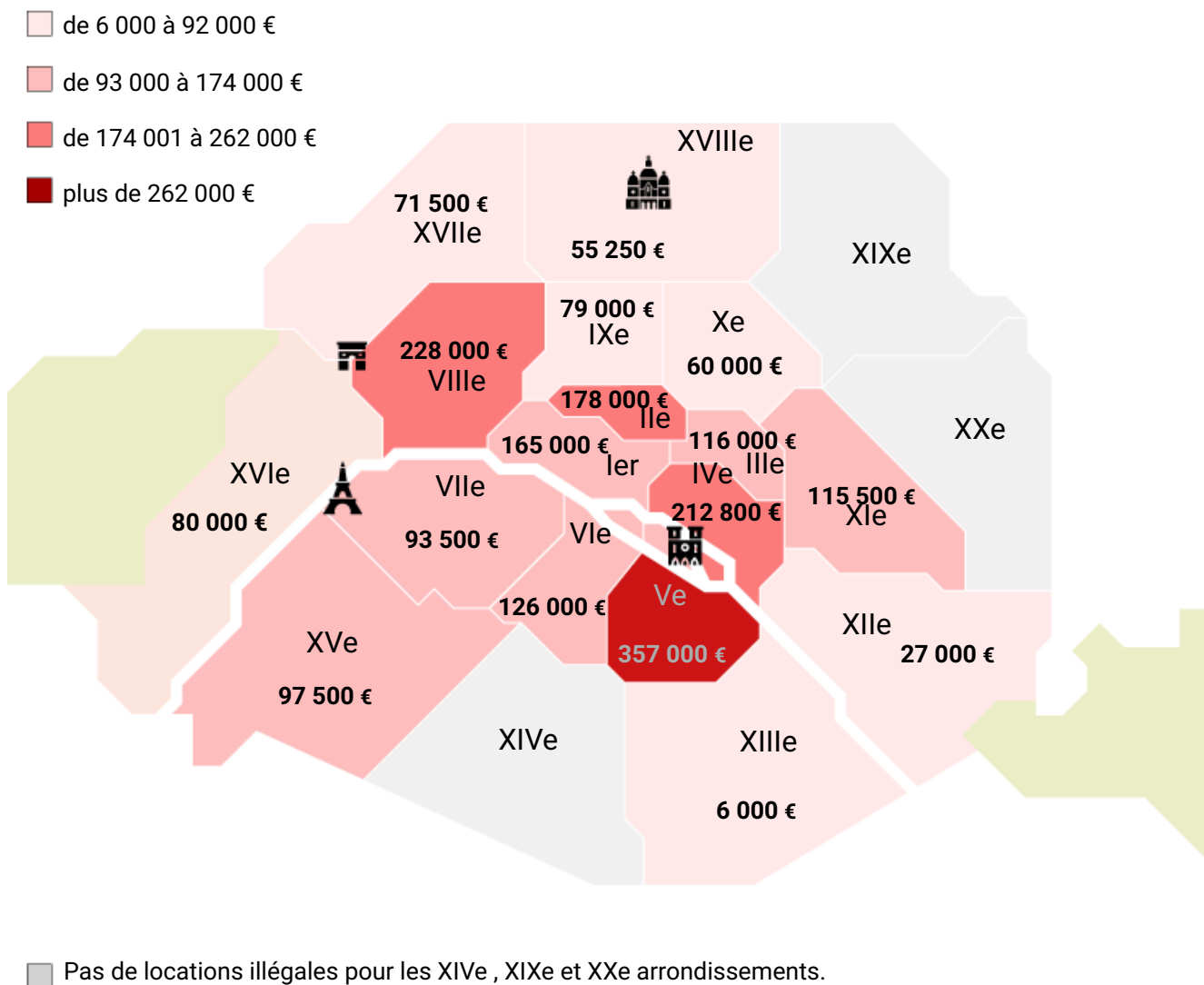
Nous avons pu nous procurer ces données récoltées par la mairie de Paris. À noter qu'aucune location Airbnb illégale n'a été répertoriée par la Ville pour les XIVe, XIXe et XXe arrondissements. Au sujet des propriétaires, les seuls chiffres portés à la connaissance de la Ville, concernent leur statut. Sur les 110 bailleurs sanctionnés (156 logements), 78 agissent en nom propre et 32 sous la forme d'une société civile immobilière ou d'une société à responsabilité limitée. «On a affaire à des investisseurs qui ont détourné leurs logements de leur vocation initiale pour en faire des hôtels clandestins», estime Ian Brossat, adjoint de la maire de Paris chargé du logement.

Concernant le profil des logements loués illégalement, voici ci-dessous les résultats par arrondissement.

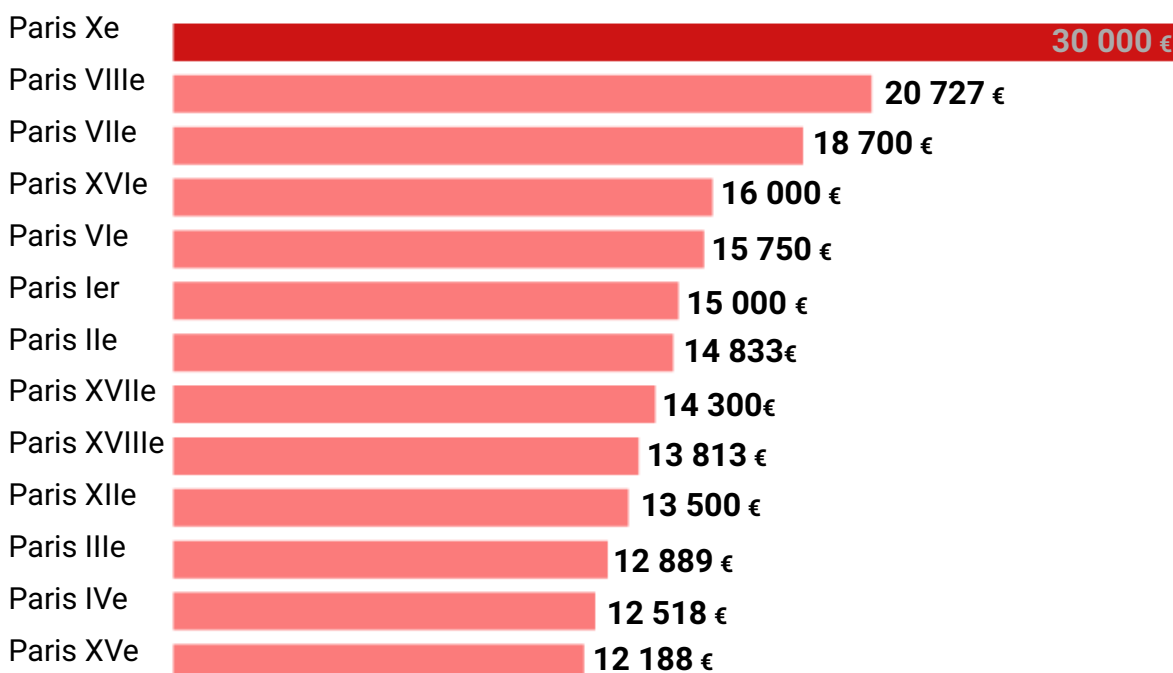
• TOTAL DES AMENDES





357 000 euros d'amendes dans le Ve

Montant total des amendes infligées aux propriétaires pour location Airbnb illégale de leur logement à Paris



Montant moyen des amendes par logement en euros



Paris XIe		11 550 €
Paris Ve		11 516 €
Paris IXe		11 286 €
Paris XIIIe		6 000 €

À noter : Pour huit logements (6 dans le Ve, 1 dans le IVe, 1 dans le XVe), aucune donnée sur le prix de la nuitée et la surface n'était disponible. Nous ne les avons donc pas comptabilisés.

Source : Mairie de Paris

Infographie **LE FIGARO**

Le Ve, un des cinq arrondissements les plus chers de Paris, est celui où les propriétaires ont été le plus durement sanctionnés (357.000 euros). Il concentre à lui seul 17% de l'amende totale infligée aux propriétaires fraudeurs (2,1 millions d'euros). C'est sans compter les 60.000 euros d'amendes pour six logements du Ve que nous n'avons pas comptabilisés car aucune donnée sur la surface et le prix de la nuitée moyens n'était disponible pour ces biens immobiliers. L'écart avec les suivants aurait été bien plus important. Le VIIIe (228.000 euros), le IVe (212.800 euros) et le IIe (178.000 euros) arrivent derrière.

Enfin, à noter que la plupart des arrondissements affichent des amendes moyennes comprises entre 10.000 et 20.000 euros, sachant qu'un propriétaire louant illégalement son logement risque une pénalité maximale de 50.000 euros. Ce qui a été le cas de six personnes (Ier, IIIe, IVe, Ve, VIIIe et Xe arrondissements).

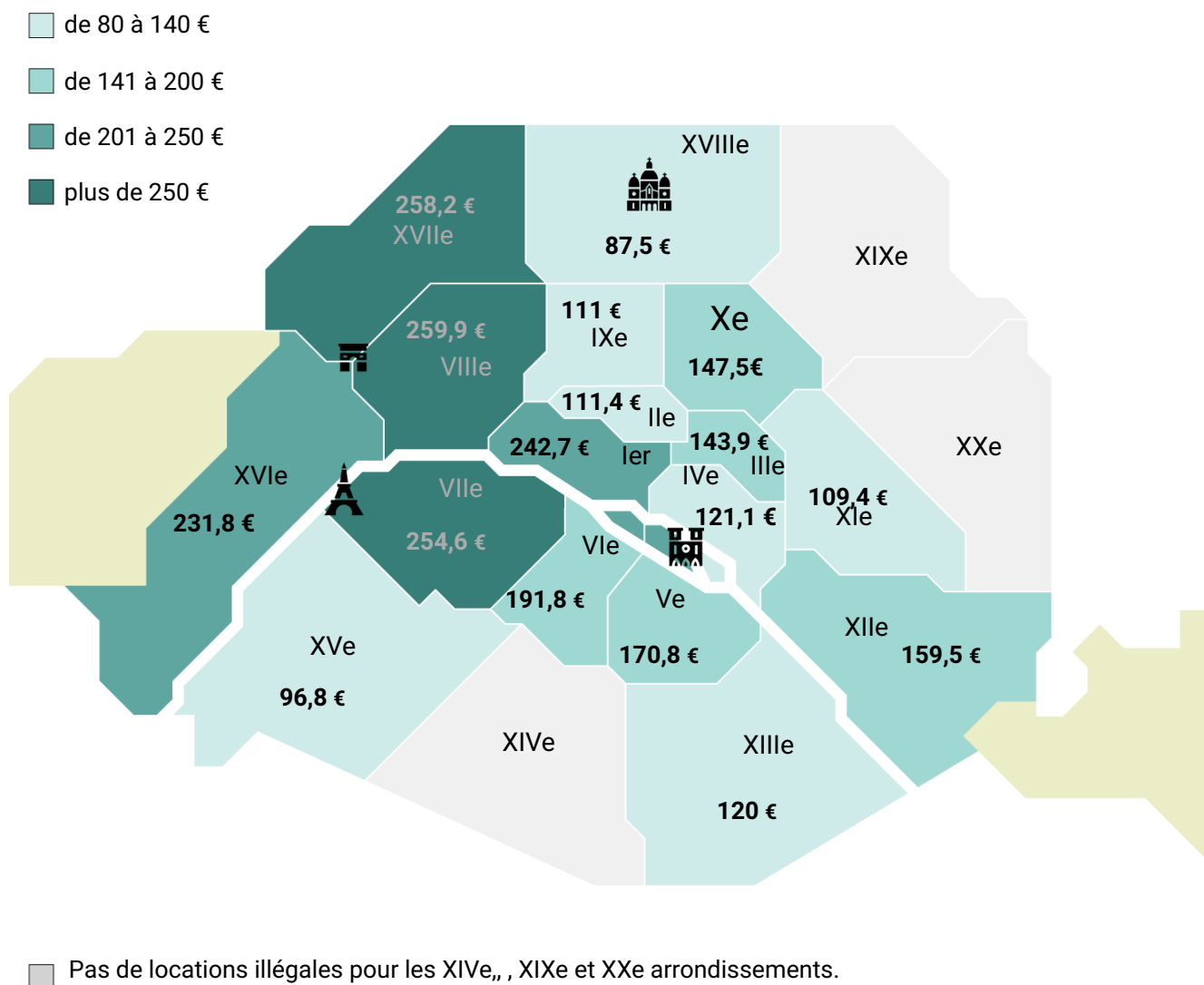
À noter que, depuis le 1er janvier 2019, Airbnb s'est engagée à bloquer, dans dix-huit villes, toutes les locations dont la durée dépasse 120 jours par an.

Pour en savoir plus, vous pouvez lire cet article: [Ces 18 villes où Airbnb bloquera les locations de plus de 120 jours par an \(https://immobilier.lefigaro.fr/article/airbnb-vous-ne-pouvez-plus-louer-plus-de-120-jours-par-an-a-paris_47a64ea6-0cda-11e9-ba7e-e142f78c8ed1/\)](https://immobilier.lefigaro.fr/article/airbnb-vous-ne-pouvez-plus-louer-plus-de-120-jours-par-an-a-paris_47a64ea6-0cda-11e9-ba7e-e142f78c8ed1/)

- PRIX MOYEN DE LA NUITÉE

260 euros la nuitée dans le Ville

Prix moyen de la nuitée des logements loués illégalement par arrondissement



À noter : Pour huit logements (6 dans le Ve, 1 dans le IVe, 1 dans le XVe), aucune donnée sur le prix de la nuitée et la surface n'était disponible. Nous ne les avons donc pas comptabilisés.

Source : Mairie de Paris

Infographie **LE FIGARO**

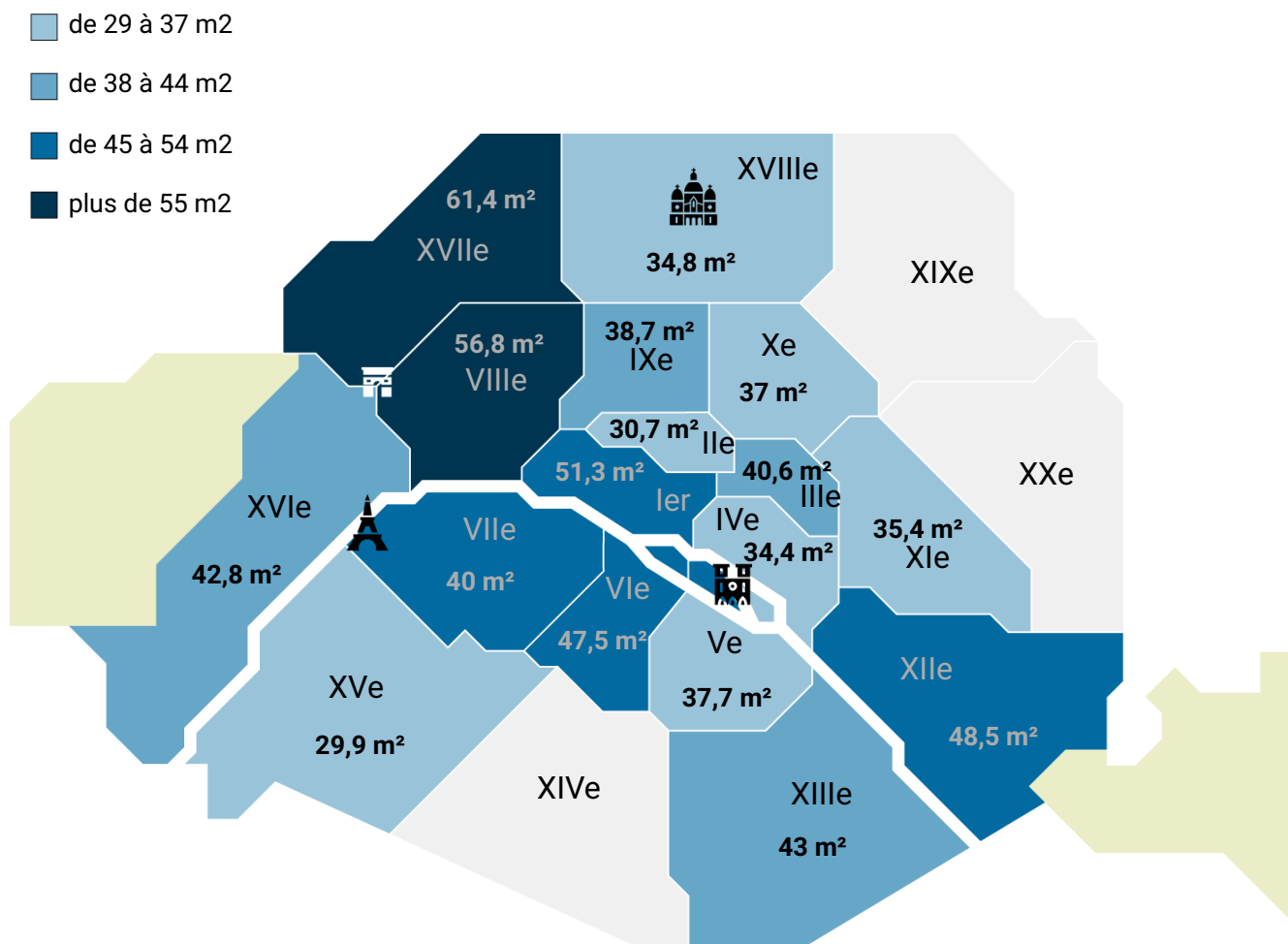
Ce sont dans les VIIIe (259,9 euros en moyenne la nuitée), XVIIe (258,2 euros) et VIIe arrondissements (254,6 euros) que les propriétaires fraudeurs ont fait payer le plus cher les locataires. Le coût moyen d'une nuitée dépasse pour la quasi-totalité des arrondissements (sauf pour le XVe et le XVIIIe) les 100 euros.

» **LIRE AUSSI** - Immobilier: découvrez en détail l'évolution des prix à Paris depuis 5 ans (https://immobilier.lefigaro.fr/article/immobilier-decouvrez-en-detail-l-evolution-des-prix-a-paris-depuis-5-ans_7df24882-6f11-11e8-9dc3-e33fd227be33/)

• SURFACE MOYENNE

61 m2 de surface moyenne dans le XVIIe

Surface moyenne des logements loués illégalement par arrondissement



Pas de locations illégales pour les XIVe, XIXe et XXe arrondissements.

À noter : Pour huit logements (6 dans le Ve, 1 dans le IVe, 1 dans le XVe), aucune donnée sur le prix de la nuitée et la surface n'était disponible. Nous ne les avons donc pas comptabilisés.

Source : Mairie de Paris

Infographie **LE FIGARO**

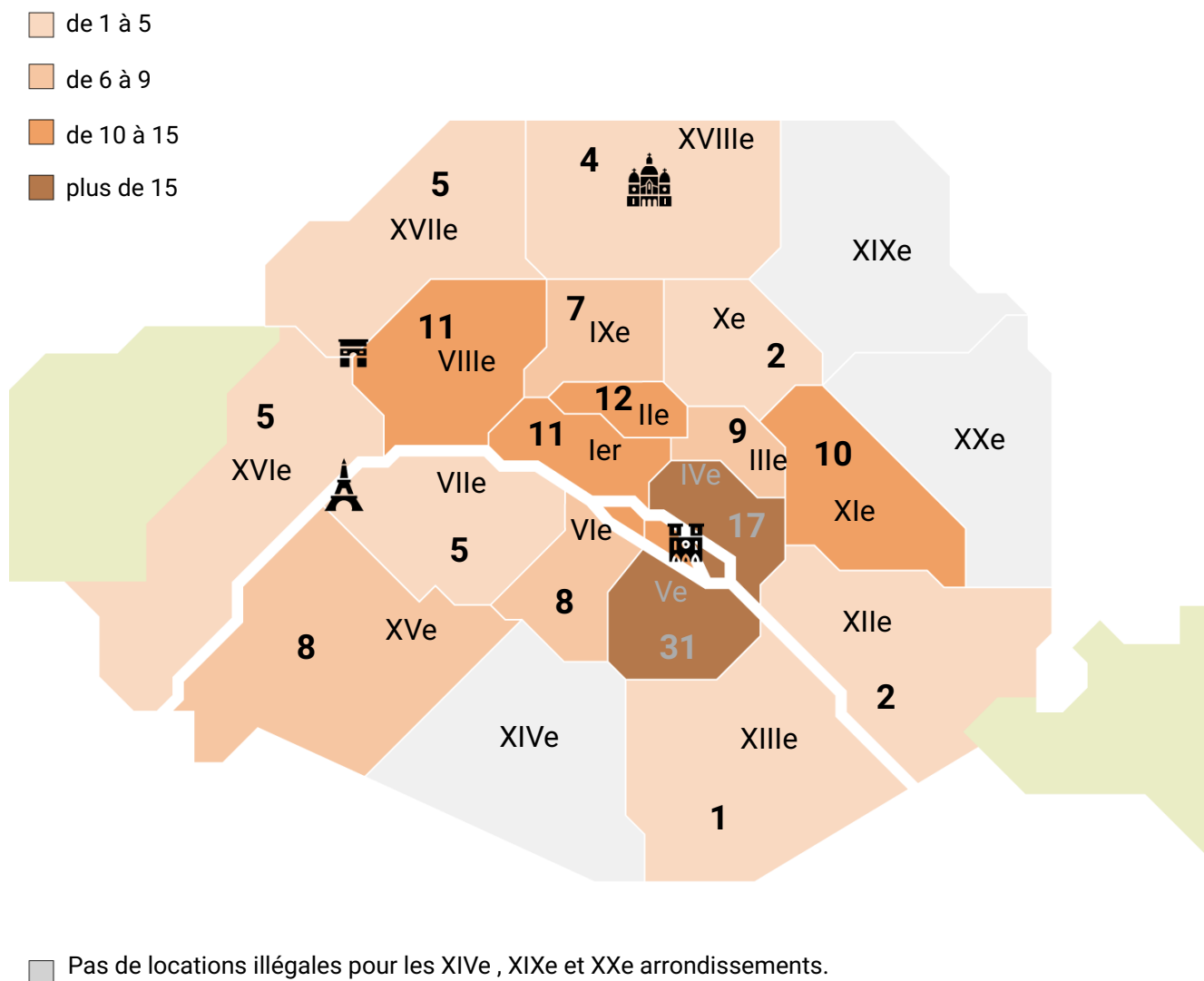
Pour ce critère, c'est le XVIIe qui arrive en tête (61,4 m²) juste devant le VIIIe (56,8 m²). Pour le reste, les surfaces moyennes des autres arrondissements équivalent à celles de T1 (16 à 41 m²) ou de T2 (41 à 54 m²).

» **LIRE AUSSI** - Elle devra rembourser 46.000 euros pour des sous-locations Airbnb illégales (https://immobilier.lefigaro.fr/article/elle-devra-rembourser-46-000-euros-pour-des-sous-locations-airbnb-illegales_706272acd850-11e8-a404-df8b6474767f/)

• TOTAL DE LOGEMENTS

31 logements loués illégalement dans le Ve

Nombre de logements Airbnb loués illégalement par arrondissement



À noter : Pour huit logements (6 dans le Ve, 1 dans le IV^e, 1 dans le XV^e), aucune donnée sur le prix de la nuitée et la surface n'était disponible. Nous ne les avons donc pas comptabilisés.

Source : Mairie de Paris

Infographie **LE FIGARO**

Il n'y a pas que le total des amendes qui est le plus élevé dans le Ve. C'est aussi le cas du total de logements loués illégalement (31). Suivent le IV^e (17), le II^e (12) et le I^{er} (11). C'est bien la preuve que, contrairement à ce que laissent entendre la mairie et Airbnb, ce n'est pas forcément dans les quatre premiers arrondissements que les fraudeurs sévissent le plus. La Ville veut supprimer les locations touristiques dans ces zones touristiques. Quant à Airbnb, la plateforme a, dans un premier temps, bloqué les locations qui dépassaient le seuil maximal légal de 120 jours par an dans les quatre premiers arrondissements (https://immobilier.lefigaro.fr/article/locations-airbnb-les-restrictions-se-mettent-en-place_1710ff78-c921-11e7-96ce-4f4039c037ae/) car elle avait constaté des «excès» (https://immobilier.lefigaro.fr/article/locations-airbnb-les-restrictions-se-mettent-en-place_1710ff78-c921-11e7-96ce-4f4039c037ae/).

» **LIRE AUSSI** - Un adjoint d'Hidalgo veut interdire les locations touristiques au centre de Paris (https://immobilier.lefigaro.fr/article/un-adjoint-d-hidalgo-veut-interdire-les-locations-touristiques-au-centre-de-paris_7327c894-b19e-11e8-b8f8-49fa0c24f70e/)